



L'offre Ma Protection pour votre Commune

Vos administrés ont droit à une bonne complémentaire santé

Être bien remboursés de leurs dépenses médicales est une préoccupation majeure de vos concitoyens. Pourtant, parmi les habitants de votre commune, certains ont une couverture santé minimum, voire se privent d'une complémentaire pour des raisons financières. Vous avez aujourd'hui la possibilité de leur apporter une solution avec l'offre Ma Protection pour votre Commune, à des prix négociés.



Quelles sont les attentes de vos concitoyens ?

Se soigner coûte de plus en plus cher et les remboursements de la Sécurité sociale ne suffisent pas toujours à couvrir les dépenses de santé. Trouver une solution pour **être correctement remboursé des frais médicaux** courants est une priorité pour tous.

La baisse du pouvoir d'achat entraîne certains foyers à devoir choisir entre frais de santé et autres dépenses courantes. Proposer **une complémentaire santé à un tarif attractif** permet de concilier couverture santé et pouvoir d'achat.

Les citoyens sont à la recherche de services innovants pour les accompagner au quotidien, pour **compenser la désertification médicale** et l'éloignement des professionnels de santé.



Quels sont les avantages de cette offre ?

- **L'accès à une complémentaire santé modulable :**
24 formules possibles⁽¹⁾ pour répondre aux besoins de chacun.
- **L'accès à des services exclusifs inclus dans le contrat :**
L'aide-ménagère après une hospitalisation⁽²⁾, la téléconsultation médicale 7j/7 ou l'opticien à domicile⁽³⁾.
- **Une offre simple et accessible à tous :**
Sans questionnaire médical ni limite d'âge.
- **Un tarif privilégié en santé qui préserve le pouvoir d'achat :**
 - 20 % de réduction sur toutes les cotisations pour les plus de 60 ans et les Travailleurs Non salariés (conditions tarifaires promotionnelles pour les habitants de la commune)⁽⁴⁾
 - Augmentation des remboursements au fil du temps⁽⁵⁾.
- **Des économies supplémentaires grâce à Mon Offre Gagnante + en souscrivant des contrats obsèques ou dépendance :**
 - 150 € remboursés pour toute souscription de 2 nouveaux contrats (santé + obsèques ou dépendance)⁽⁶⁾
 - 300 € remboursés pour toute souscription de 3 nouveaux contrats (santé + obsèques + dépendance)⁽⁶⁾.



Quels sont les avantages pour la commune ?

- Pas d'investissement financier pour la commune.
- La santé : une action sociale essentielle de la commune.



L'accompagnement d'un conseiller AXA de proximité

- **Spécialiste de l'assurance de personnes** qui connaît bien la commune.
- **Disponible** pour mettre en place l'offre Ma Protection pour votre Commune et accompagner vos concitoyens dans le choix de leurs garanties et la gestion du contrat.

(1) L'offre Ma Protection pour votre Commune c'est un socle avec 3 niveaux de garantie : Ma Santé 100 % Néo Ma Santé 125 % Néo et Ma Santé 150 % Néo pour couvrir les frais essentiels, et 3 modules optionnels permettant de renforcer certaines garanties : Hospitalisation, Optique-Dentaire, Confort.

(2) Jusqu'à 40 heures, une fois par an.

(3) Plus de 110 camions répartis sur l'ensemble du territoire (France Métropolitaine et La Réunion).

(4) 20 % de réduction à la souscription du contrat santé pour les TNS (Travailleurs Non Salariés) et les seniors de 60 ans et +, 10 % pour les autres administrés.

(5) Selon votre contrat, des garanties optique, dentaire, hospitalisation ou médecine douce augmentent au fil du temps. Sauf formule Ma Santé 100 % Néo sans module.

(6) Offre soumise à conditions disponibles sur la page <https://go.axa/conditions-MOG>

